

### POURQUOI POSTES CANADA CACHE-T-ELLE L'ÉNORME SURPLUS DU RÉGIME DE RETRAITE?

Les porte-parole de Postes Canada sont toujours en train de parler du déficit du régime de retraite. Mais ils ne mentionnent jamais que le régime a aussi un énorme surplus (excédent). Et alors que le surplus augmente, le déficit diminue.

#### *Les faits que Postes Canada ne mentionne jamais*

Voici quelques-uns des faits que vous trouverez dans le *Rapport aux participants sur le Régime de retraite de Postes Canada 2015* :

- En 2015, l'excédent sur le plan de la continuité est passé à 1,2 milliard de dollars. Il n'était que de 500 millions de dollars en 2014. (Voir page 2 du rapport.)
- Le surplus réel du régime pour 2015 était de 2,7 milliards de dollars. (Page 18)
- Le déficit sur le plan de la solvabilité a été réduit de 6,8 milliards à 6,1 milliards de dollars. (Page 17)
- Le déficit sur le plan de la solvabilité (valeur du marché) a été réduit de 6,8 milliards à 5,9 milliards de dollars. (Page 17)

#### *La solvabilité n'est déclenchée que par la liquidation du régime*

La solvabilité n'entre en jeu que lorsqu'un régime de retraite est liquidé. Étant donné que le gouvernement a écarté la privatisation du mandat du comité chargé de l'examen de Postes Canada, il n'existe aucune raison de croire que le régime sera liquidé. Les déficits sur le plan de la solvabilité sont dus à de faibles taux d'intérêt à long terme. Si (ou quand) les taux d'intérêt augmenteront de 1 % seulement, la question de la solvabilité disparaîtra complètement (voir page 20).

C'est pourquoi le STTP et tous les autres syndicats du secteur postal sont d'avis qu'il n'existe aucune raison de modifier le régime de retraite, surtout que le régime affiche un surplus de 2,7 milliards de dollars.

*Postes Canada reconnaît qu'un régime de retraite est important – pour certains*  
Dans le pamphlet qu'elle utilise pour tenter de vendre son offre globale, Postes Canada a déclaré aux employées et employés réguliers de l'unité urbaine et aux FFRS qui participent au régime de retraite à prestations déterminées qu'elle comprend que leur régime de retraite est important et qu'il leur apporte la tranquillité d'esprit. Toutefois, l'offre de Postes Canada stipule que l'ensemble des employées et employés temporaires et des employées et employés de relève seront exclus du régime de retraite et seront plutôt visés par un régime inférieur à cotisations déterminées. Tant pis pour la tranquillité d'esprit de milliers de travailleuses et travailleurs.

***Nous exigeons que tous les employés et employées soient admissibles au régime de retraite à prestations déterminées.***

***Nous méritons tous la « tranquillité d'esprit »***

Pour consulter le *Rapport aux participants sur le Régime de retraite de Postes Canada 2015*, veuillez vous rendre à :

Français: [https://www.cpcpension.com/db/db\\_pubs\\_RTM-f.asp](https://www.cpcpension.com/db/db_pubs_RTM-f.asp)

Anglais: [https://www.cpcpension.com/db/db\\_pubs\\_RTM-e.asp](https://www.cpcpension.com/db/db_pubs_RTM-e.asp)



Sylvain Lapointe  
Négociateur en chef – unité urbaine



George Floresco  
Négociateur en chef – unité des FFRS

/jl cope 225 / mg cupe 1979  
2015-2019/Bulletin n°128

**Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue**